



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 17 mars 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député-e-s, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé** au sujet **de l'évolution de la consommation de médicaments psychotropes**.

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour la combattre ont un impact indéniable sur la santé mentale, tel que souligné par de nombreux chercheurs. En effet, pour beaucoup de personnes, la crise sanitaire est à l'origine de stress, de craintes, d'anxiété, de solitude ou de symptômes dépressifs. Afin de saisir l'ampleur de cette évolution dangereuse, il serait utile de disposer de chiffres sur l'évolution de la consommation de médicaments psychotropes.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **Madame la Ministre peut-elle nous fournir des statistiques spécifiques relatives à la consommation des médicaments psychotropes suivants : antipsychotiques, anxiolytiques, hypnotiques et sédatifs, antidépresseurs ainsi de leurs sous-groupes au cours des quinze dernières années et de manière plus détaillée au cours de la crise sanitaire actuelle ?**
2. **S'il s'avère que la crise sanitaire se traduit effectivement par une hausse généralisée de la consommation de médicaments psychotropes, quelles sont les mesures que Madame la Ministre envisage afin d'y remédier ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Josée LORSCHÉ
Députée

Marc HANSEN
Député



REÇU
Par Aill Christian, 11:27, 16/04/2021

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 16 avril 2021

Réf. : 837xcee4c

Concerne: Question parlementaire n° 3872 du 17 mars 2021 de Monsieur le Député Marc Hansen et de Madame la Députée Josée Lorsché

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3872 du 17 mars 2021 de Monsieur le Député Marc Hansen et de Madame la Députée Josée Lorsché concernant l'"Évolution de la consommation de médicaments psychotropes".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la Ministre de la Santé,

Anne CALTEUX

Premier Conseiller de Gouvernement



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 3872 du 17 mars 2021 de Monsieur le Député Marc Hansen et de Madame la Députée Josée Lorsché concernant l' "Évolution de la consommation de médicaments psychotropes".

1. Madame la Ministre peut-elle nous fournir des statistiques spécifiques relatives à la consommation des médicaments psychotropes suivants : antipsychotiques, anxiolytiques, hypnotiques et sédatifs, antidépresseurs ainsi de leurs sous-groupes au cours des quinze dernières années et de manière plus détaillée au cours de la crise sanitaire actuelle ?

Le Tableau 1 présente l'évolution du nombre de patients ayant obtenu le remboursement d'un médicament psychotrope, par groupes et sous-groupes suivant la classification ATC des médicaments psychotropes au cours des quinze dernières années. Sont uniquement considérées les personnes protégées par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise ayant obtenu le remboursement d'un médicament psychotrope dans une pharmacie ouverte au public au Luxembourg. Les médicaments administrés dans le secteur hospitalier ne sont pas repris dans ces chiffres.



Tableau 1: Evolution du nombre de patients ayant obtenu un remboursement d'un médicament psychotrope par groupe et sous-groupe ATC de médicaments psychotropes de 2006 à 2020 ^{a b}

Groupes et sous-groupes (ATC)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Antidepressants:	36 323	37 521	38 880	39 600	41 383	43 041	43 969	44 807	45 962	46 228	46 681	46 653	47 561	48 939	48 908
- Monoamine oxidase A inhibitors	113	127	138	165	268	251	267	273	318	362	392	311	19	-	-
- Monoamine oxidase inhibitors, non-selective	<5	5	6	7	8	8	5	6	<5	5	8	7	10	5	-
- Non-selective monoamine reuptake inhibitors	4 082	3 749	3 659	3 707	3 729	3 862	3 910	4 009	4 104	4 225	4 336	4 156	3 855	3 786	3 900
- Other antidepressants	15 020	16 265	17 767	18 621	19 750	20 707	21 147	21 942	22 795	23 278	23 049	22 868	23 648	24 744	24 285
Selective serotonin reuptake inhibitors	23 837	24 133	24 285	24 011	25 008	25 793	26 555	26 604	26 906	26 603	26 964	27 214	27 843	28 579	28 559
Antipsychotics:	12 007	12 260	12 086	11 976	12 152	12 196	12 406	12 290	12 338	12 350	12 504	12 447	12 380	12 279	12 335
- Benzamides	4 852	4 814	4 444	4 141	3 953	3 795	3 613	3 335	3 143	3 063	2 934	2 812	2 575	2 334	2 106
- Butyrophenone derivatives	1 558	1 534	1 532	1 454	1 532	1 538	1 529	1 473	1 453	1 441	1 371	1 403	1 429	1 454	1 524
- Diazepines, oxazepines, thiazepines and oxepines	2 401	2 579	2 677	2 879	3 007	3 127	3 147	3 189	3 365	3 477	3 592	3 572	3 665	3 751	3 788
- Diphenylbutylpiperidine derivatives	114	111	108	88	110	121	148	151	217	204	169	141	131	161	109
- Indole derivatives	-	<5	<5	<5	<5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Lithium	379	352	345	331	317	303	316	315	301	291	257	282	280	264	268
- Other antipsychotics	4 163	4 426	4 545	4 701	5 050	5 173	5 414	5 579	5 649	5 772	6 016	6 234	6 269	6 244	6 412
- Phenothiazines with aliphatic side-chain	836	755	789	785	849	828	859	827	839	621	538	476	464	494	486
- Thioxanthene derivatives	423	467	444	389	349	349	316	355	346	427	477	430	399	412	514
Anxiolytics:	50 588	49 767	50 315	49 401	49 388	49 379	49 253	52 381	56 280	56 020	55 408	54 417	54 586	54 157	51 748
- Azaspirodecanedione derivatives	291	209	250	230	63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Benzodiazepine derivatives	48 099	46 762	47 132	46 386	46 328	46 165	45 989	48 869	52 849	52 611	52 158	51 128	51 215	51 387	49 681
- Diphenylmethane derivatives	2 098	2 238	2 430	2 395	2 402	2 704	2 712	2 811	2 812	2 915	2 843	2 857	3 176	3 200	3 046
- Other anxiolytics	1 467	1 995	2 043	1 868	2 036	2 053	1 989	2 335	2 370	2 235	2 024	2 076	1 799	868	-
Hypnotics and sedatives:	35 104	36 273	37 513	38 451	38 608	39 016	38 814	39 500	40 287	40 460	41 184	40 935	41 209	42 654	42 320
- Benzodiazepine derivatives	12 942	12 673	12 742	12 664	12 431	12 154	11 735	11 599	11 241	10 928	10 833	10 487	10 137	10 167	9 953
- Benzodiazepine related drugs	20 557	21 500	22 522	23 437	23 683	24 041	23 864	24 122	24 678	24 564	24 609	24 341	24 303	25 270	24 673
- Melatonin receptor agonists	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<5	-	-
- Other hypnotics and sedatives	4 734	5 214	5 501	5 659	5 637	5 934	6 218	6 814	7 450	8 085	8 928	9 245	9 995	10 903	10 981

Source: Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS

^a Données établies selon la date de la prestation.

^b Comme une personne peut avoir obtenu un remboursement de plusieurs médicaments de différents sous-groupes, le total par groupe de médicaments psychotropes diffère de la somme du nombre de personnes par sous-groupe.



Le tableau 2 montre la variation annuelle du nombre de patients ayant bénéficié d'un remboursement d'un médicament psychotrope par groupe de médicaments psychotropes. Concernant l'évolution des antidépresseurs et hypnotiques, elle s'élève respectivement à 34,7% et 20,6% entre 2006 et 2020. Le nombre de patients ayant bénéficié d'un remboursement des antipsychotiques et anxiolytiques ne montre pendant ce temps qu'une faible augmentation (2,7% et 2,3%).

Tableau 2: Variation annuelle du nombre de patients ayant obtenu un remboursement d'un médicament psychotrope par groupe de médicaments psychotropes ^a

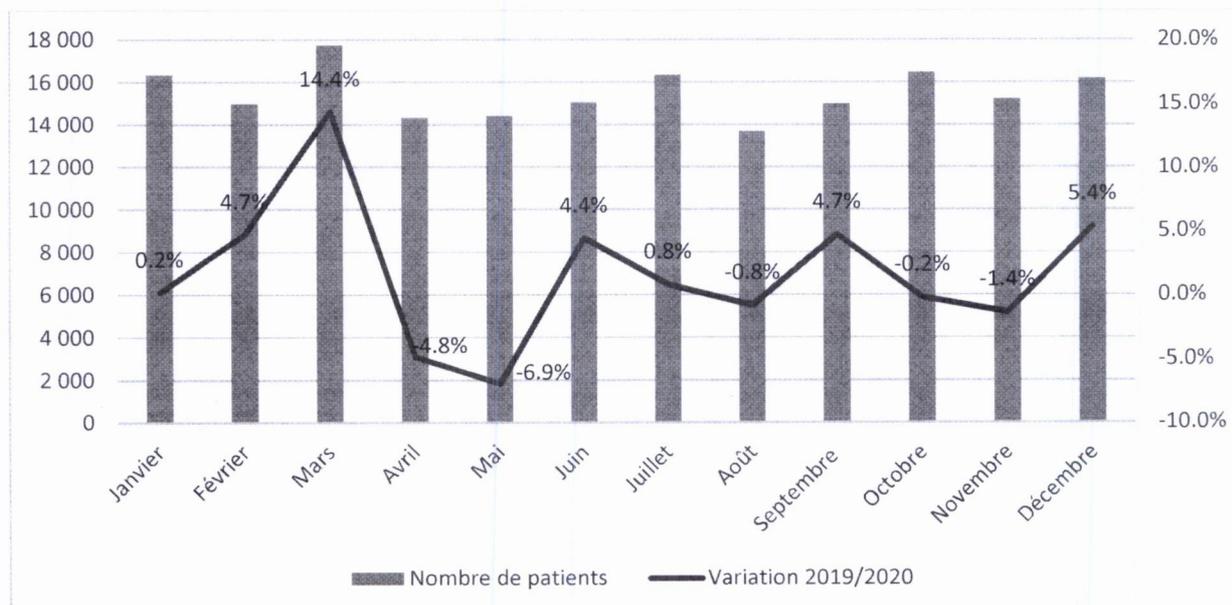
Groupe ATC	Variation 2006/2010	Variation 2011/2015	Variation 2016/2020	Variation 2006/2020	Variation 2018/2019	Variation 2019/2020
Antidépresseurs	13,9%	7,4%	4,8%	34,7%	2,9%	-0,1%
Antipsychotiques	1,2%	1,3%	-1,4%	2,7%	-0,8%	0,5%
Anxiolytiques	-2,4%	13,5%	-6,6%	2,3%	-0,8%	-4,5%
Hypnotics and sedatives	10,0%	3,7%	2,8%	20,6%	3,5%	-0,8%

Source: Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS

^a Données établies selon la date de la prestation.

Les graphiques 1 à 4 présentent l'évolution du nombre de patients ayant obtenu un remboursement d'un médicament psychotrope pour les groupes ATC « antidépresseurs », « antipsychotiques », « anxiolytiques » et « hypnotiques et sédatifs » par mois en 2020 et la variation annuelle 2019/2020 du nombre de patients.

Graphique 1: Evolution du nombre de patients ayant obtenu un remboursement d'un médicament du groupe ATC « antidépresseurs » en 2020 ^a

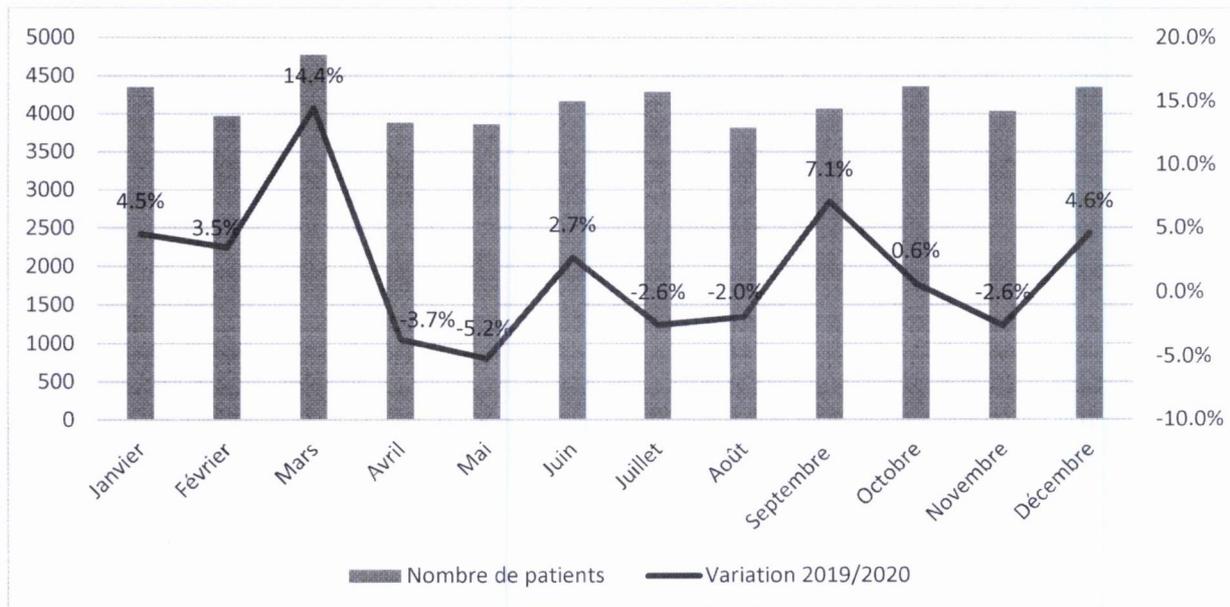


Source: Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS

^a Données établies selon la date de la prestation.



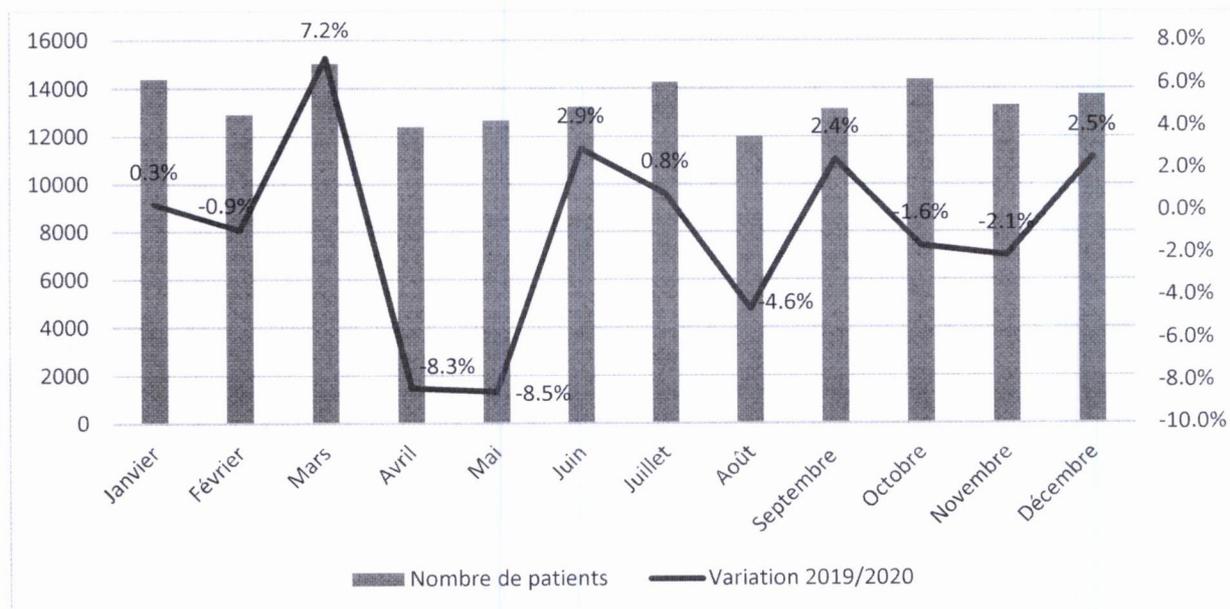
Graphique 2: Evolution du nombre de patients ayant obtenu un remboursement d'un médicament du groupe ATC « antipsychotiques » en 2020 ^a



Source: Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS

^a Données établies selon la date de la prestation.

Graphique 3: Evolution du nombre de patients ayant obtenu un remboursement d'un médicament du groupe ATC « anxiolytiques » en 2020 ^a

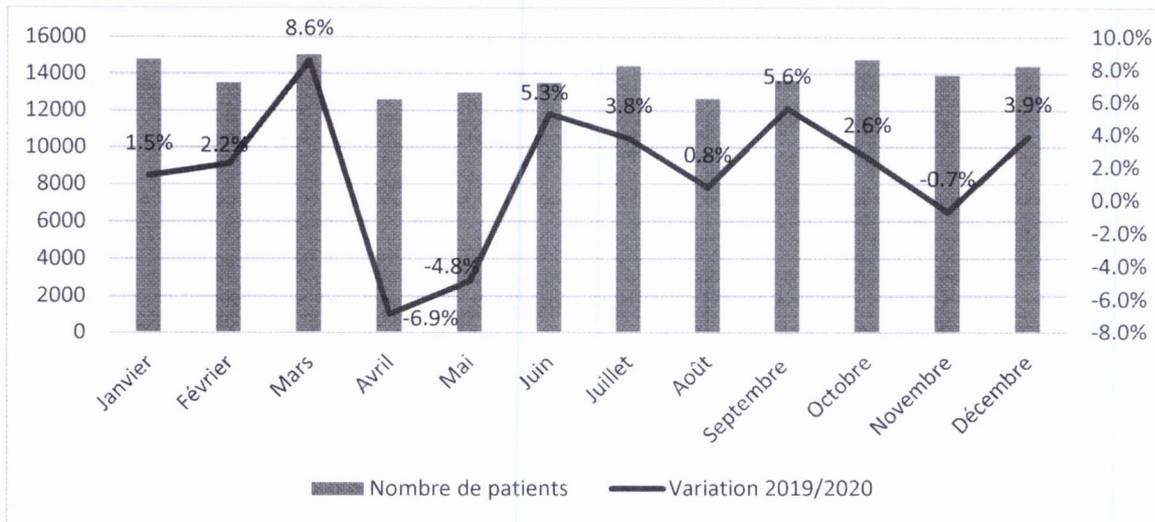


Source: Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS

^a Données établies selon la date de la prestation.



Graphique 4: Evolution du nombre de patients ayant obtenu un remboursement d'un médicament du groupe ATC « hypnotiques et sédatifs » en 2020 ^a



Source: Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS

^a Données établies selon la date de la prestation.

2. S'il s'avère que la crise sanitaire se traduit effectivement par une hausse généralisée de la consommation de médicaments psychotropes, quelles sont les mesures que Madame la Ministre envisage afin d'y remédier?

S'il s'avérait que la crise sanitaire se traduisait par une hausse généralisée de la consommation de médicaments psychotropes, l'on pourrait éventuellement envisager une campagne de sensibilisation similaire à celle sur l'utilisation d'antibiotiques.

Il échet cependant de souligner qu'à l'heure actuelle la Division de la pharmacie et des médicaments de la Direction de la santé suit déjà de près, dans le cadre de ses activités de pharmaco- et addictovigilance, les notifications d'effets indésirables qui pourraient être liées à un abus et/ou mésusage de médicaments. A ce jour, aucun signal particulier n'a été mis en évidence au Luxembourg.

Par ailleurs, le futur Observatoire national de la santé créé sur base de la loi du 2 mars 2021 portant création d'un Observatoire national de la santé aura pour mission d'évaluer l'état de santé de la population en termes de morbidité et de mortalité et d'évaluer les comportements à risque de la population en améliorant la connaissance de l'information sur les déterminants de la santé, et de proposer à la ministre des priorités de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population, le système de santé et l'état des ressources en professionnels de la santé. Si des données indiquaient donc « une hausse généralisée » significative de médicaments psychotropes, ces données pourraient être fournies au futur Observatoire de la santé, qui les centraliserait et créerait des registres pour pouvoir évaluer l'impact sur le système de santé.

Sur la base des risques identifiés, l'on pourrait également envisager la création d'un groupe de travail concernant la consommation des psychotropes au sein du Conseil Scientifique de la Santé au Luxembourg. Il existe déjà un groupe de travail sur le sommeil, qui est lui-même une évolution d'un groupe de travail sur les psychotropes.

<https://conseil-scientifique.public.lu/fr/groupe-travail/sujets/psychotropes.html>